

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

ST. U. / 87 / 127

Objet

CITÉ GUINIELLE
EXONERATION DE LA T. E. E.

DATE DE CONVOCATION
9 NOVEMBRE 1987

DATE D'AFFICHAGE
9 NOVEMBRE 1987

Nombre de conseillers
en exercice 33
Nombre de présents 26
Nombre de votants 31

UNANIMITE

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

RECU A LA SOUS-PREFECTURE
ROCHEFORT, LE

03 DEC. 1987

COMMUNICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt sept
le Seize Novembre à 19 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - TAP - BOUTET - MOST -
DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET - M. BARBAT - M. BIROLLEAU -
M. CANDAU - Mme CENAC - M. COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE -
FONTAN - GAUDIN - M. LAPERCHE - M. LE GUEUT - M. MARCONI -
M. MONNARD - M. POTENVEC - M. REVOLAT - M. ROUDOT - M. THOMAS
Mme BARRAUD-DUCHERON

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BUSSEREAU par M. BENOIT - M. BERNARD par M. TAP
M. GEOFFROY par M. BARBAT - M. PAPEAU par M. BIROLLEAU
M. RIVES par M. MONNARD

ABSENTS : Mme JEAN - M. LACOTTE

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. Le Rapporteur expose :

Dans le cadre de la reconstruction des logements
de la Cité Guinielle, l'Office Public Départemental
des H.L.M. de la Charente-Maritime, a bénéficié d'un
permis de construire n° 17.306.87.00323 en date du
13 OCTOBRE 1987, pour réaliser 16 logements neufs.

./.

Il importe de ne pas grever le financement de cette opération par le versement de la Taxe Locale d'Equipement due par tout constructeur.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le rapporteur,

Vu l'avis favorable de la Commission des Travaux du 2.11.87

Considérant qu'il s'agit de réaliser des logements sociaux par l'intermédiaire de l'office Public Départemental des H.L.M.

DECIDE :

- d'exonérer l'Office Public Départemental des H.L.M. de la Taxe Locale d'Equipement pour la réalisation de 16 Logements à la Cité de Guinielle, objet du permis de construire N° 17.306.87.00323 en date du 13 Octobre 1987.

Fait et délibéré, Les jours, mois et ans susdits ont signé au registre MM. Les Membres présents

PR EXTRAIT CONFORME
Pr Le Député-Maire
Le Premier Adjoint,
Y. TAP.

